

| | |
|-------------------|------------------|
| Cote du document: | EB 2008/93/INF.8 |
| Date: | 24 avril 2008 |
| Distribution: | Publique |
| Original: | Anglais |

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

État d'avancement de la mise en œuvre, par le FIDA, de l'examen triennal complet des activités opérationnelles 2007

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec:

Imogen Wiles

Conseiller médias du Président adjoint (EAD)

téléphone: +39 06 5459 2622

courriel: i.wiles@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

État d'avancement de la mise en œuvre, par le FIDA, de l'examen triennal complet des activités opérationnelles 2007

I. Généralités

1. Le 19 décembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 62/208 concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'examen triennal complet arrête les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies en fournissant des indications détaillées sur le financement des activités opérationnelles, le renforcement des capacités nationales et de l'efficacité en matière de développement et l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement.
2. Le paragraphe 140 de la résolution invite les organes directeurs des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies à prendre des mesures appropriées pour appliquer intégralement la résolution. Elle prie également les responsables des organisations des Nations Unies de présenter aux organes directeurs un rapport annuel de situation sur son application.
3. Le paragraphe 112 de la résolution prie en outre les organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'«évaluer les progrès réalisés, notamment du point de vue des coûts et des avantages, en matière de simplification et d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et des pays, d'analyser les conséquences potentielles de cette harmonisation sur la programmation des activités de développement et de faire chaque année rapport au Conseil économique et social des Nations Unies à sa session de fond».

II. Processus de mise en œuvre de l'examen triennal complet

4. L'examen triennal complet est mis en œuvre à travers un processus à l'échelle du système sous la conduite du Secrétaire général et en consultation avec toutes les organisations du système des Nations Unies pour le développement. En particulier, le paragraphe 141 de la résolution prie «... le Secrétaire général de préparer pour la session de fond de 2008 du Conseil économique et social, après avoir pris l'avis des fonds et programmes et des institutions spécialisées des Nations Unies, un rapport sur un processus de gestion qui permettrait d'appliquer intégralement la présente résolution, avec des directives, des objectifs et des critères de référence précis ainsi que des calendriers d'exécution et dans lequel seraient définis les résultats attendus de l'application de ladite résolution, sous une forme qui permette de suivre et d'évaluer ces résultats de manière adéquate, ainsi que les mesures interdépartementales et interorganisations à mettre en œuvre aux fins de cette application».
5. Des travaux sont en cours afin de mettre en place le processus de gestion mentionné ci-dessus pour une application intégrale de la résolution 62/208. L'application de la résolution supposera l'adoption d'un certain nombre de mesures par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses trois piliers – le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

III. Le rôle du FIDA dans le cadre de la mise en œuvre de l'examen triennal complet

A. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, Comité de haut niveau sur les programmes, Comité de haut niveau sur la gestion et Groupe des Nations Unies pour le développement

6. Un certain nombre de dispositions de la résolution sur l'examen triennal complet concernent directement les institutions du système des Nations Unies. Celles-ci ont trait, entre autres, à l'harmonisation des efforts de renforcement des capacités opérationnelles, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'appui aux pays en transition pour passer de la phase des secours à celle du développement.
7. Le FIDA procède actuellement à l'examen des sections pertinentes de la résolution sur l'examen triennal complet, en évaluant les domaines où des progrès ont déjà été réalisés et en identifiant ceux où des travaux additionnels sont nécessaires.
8. Le FIDA contribue en substance aux processus de coordination entrepris dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD. Sur l'invitation du Secrétaire général, le Président du FIDA occupe les fonctions de Président du Comité de haut niveau sur les programmes. Le rôle de ce comité est fondamental pour la coordination des questions de politique à l'échelle du système, en particulier des questions d'ampleur mondiale. Ainsi, le comité a contribué à l'élaboration d'une stratégie coordonnée du système des Nations Unies sur le changement climatique pour la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007 et continue de jouer un rôle clé en référence à ce problème crucial.
9. Le FIDA participe et contribue activement au Comité de haut niveau sur la gestion et à ses réseaux dans le domaine des ressources humaines, des achats, des finances et du budget, et des technologies de l'information et de la communication. Récemment, à l'occasion de la quinzième session du Comité de haut niveau sur la gestion, le FIDA s'est vu confier le rôle de chef de file pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place de services de trésorerie communs dans le cadre du plan d'action pour l'harmonisation et la réforme des processus opérationnels au sein du système des Nations Unies. Le FIDA a également été nommé membre du Comité de contrôle, nouvellement créé, pour le Programme de perfectionnement des cadres à l'échelle du système des Nations Unies.
10. Le GNUD, qui vient tout juste d'être restructuré et intégré au CCS, jouera un rôle important dans l'application des dispositions de la résolution relative à l'examen triennal complet concernant les activités opérationnelles et la coopération au développement au niveau des pays. Le FIDA a déjà répondu à une demande de désignation de coordonnateurs pour chacun des cinq groupes de travail chargés, entre autres, de la mise en œuvre des dispositions concernées de l'examen triennal complet.
11. À travers son adhésion active au CCS, au Comité de haut niveau sur les programmes, au Comité de haut niveau sur la gestion et au GNUD, le FIDA contribuera à l'application, à l'échelle du système, des dispositions pertinentes de la résolution relative à l'examen triennal complet.

B. Collaboration entre les institutions des Nations Unies basées à Rome

12. La collaboration entre les institutions basées à Rome repose sur la reconnaissance de la nécessité d'adopter une stratégie à deux volets si l'on veut parvenir à réduire

la faim et la pauvreté rurale: i) une action directe pour atténuer immédiatement le problème de la faim des populations les plus vulnérables; et ii) des programmes à plus long terme dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural pour éliminer les causes profondes de la faim. Même si le mandat du FIDA est essentiellement axé sur le deuxième aspect, les deux volets doivent souvent être mis en œuvre ensemble, et la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) est indispensable.

13. À l'heure actuelle, le FIDA, la FAO et le PAM passent en revue les différents domaines dans lesquels ils collaborent et élaborent une stratégie devant guider à l'avenir cette collaboration de manière plus systématique. Un état des lieux a été réalisé en 2007 afin de dresser l'inventaire et d'analyser les activités menées conjointement entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2007. Les résultats ont été présentés aux organes directeurs de chaque institution. En 2008, des travaux conjoints ont démarré pour l'élaboration d'un document de politique générale stratégique et prospectif destiné à guider la collaboration future.
14. Les trois institutions basées à Rome ont déjà fait des progrès considérables dans le domaine de la coordination des services des achats et administratifs et de la gestion des ressources humaines.

Services des achats et administratifs

15. Les trois institutions ont déjà:
 - lancé des appels d'offres conjoints pour les marchés importants;
 - organisé des cours de formation communs en matière d'achats;
 - procédé à des "prêts" de fonctionnaires pour promouvoir l'échange d'expériences et la fourniture d'un appui;
 - mis en commun cahiers des charges, spécifications techniques, résultats d'appels d'offres, modèles de contrat et modalités et conditions, l'objectif étant de converger vers des normes communes;
 - inséré des clauses dans les cahiers des charges prévoyant l'extension de la validité des soumissions aux trois institutions basées à Rome.
16. Les trois institutions sont également convenues d'instituer un comité de coordination interinstitutions chargé d'examiner, d'approuver et d'établir les priorités du programme général d'harmonisation des processus opérationnels et des activités administratives conjointes.
17. Les domaines futurs de collaboration ont trait aux initiatives conjointes pour une politique d'achat favorisant la durabilité et la réduction du bilan carbone; une police d'assurance commune pour les bâtiments des trois sièges; l'adoption d'un régime commun d'indemnisation du personnel; et la fusion des fonctions de maintenance des bâtiments, des fonctions de conservation et d'archivage, des fonctions d'achat et des services d'expédition au sein d'un centre de services commun.

Gestion des ressources humaines

18. Le FIDA et le PAM ont confié à la FAO la gestion des contrats d'assurance maladie des membres du personnel et des retraités. Le personnel et la direction de la FAO, du PAM et du FIDA sont représentés au sein de comités conjoints responsables de la supervision de la fourniture desdits services ainsi que de l'élaboration des politiques relatives à leur fourniture au sein des institutions respectives.

C. Unité d'action des Nations Unies

19. Le FIDA fait partie du cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies à l'échelle des pays. Ce cadre, auquel il apporte son ferme appui, répond aux priorités et besoins à l'échelon national et contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

20. La coopération et l'harmonisation, qui s'inscrivent dans le fil de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, se vérifient pour l'essentiel au niveau des programmes. Des complémentarités et des liens sont établis par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'améliorer les conditions et les moyens d'existence des populations rurales pauvres.
21. Le FIDA participe aux huit activités pilotes engagées au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. En outre, dans d'autres pays où les équipes de pays des Nations Unies ont adopté des pratiques d'harmonisation du même ordre, le FIDA fait partie des équipes et participe au Plan-cadre. Dans la plupart des pays pilotes, le FIDA contribue de manière dynamique à l'analyse conjointe des besoins en matière de développement et à la formulation/révision du Plan-cadre. Au Mozambique, au Pakistan, au Rwanda, en Uruguay et au Viet Nam, le FIDA s'attache actuellement à intégrer ses programmes-pays dans le programme commun, où à les aligner sur celui-ci. En outre, il redéploie les chargés de programme pour la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam, qui quitteront Rome pour ces pays, où ils partageront des bureaux de terrain avec la FAO. Cette mesure devrait permettre une pleine participation aux activités pilotes. Le FIDA s'efforce ainsi d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et l'impact en matière de développement du système des Nations Unies, conformément à son mandat, qui est de permettre aux populations rurales pauvres de se libérer de la pauvreté.

D. Engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris

22. Depuis la signature, en 2005, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le FIDA œuvre de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des pays partenaires pour mettre en application les engagements de partenariat visant à améliorer l'efficacité de l'aide et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le FIDA a apporté son appui aux travaux de l'entreprise commune sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement (GaRD) et a parrainé la table ronde tenue sur ce thème à Hanoi (Viet Nam) en 2007. Il a en outre mis au point et appliqué un cadre de résultats de la gestion institutionnelle, dont s'inspirent désormais tant la budgétisation stratégique que l'établissement des rapports.
23. En ce qui concerne les pays, les programmes d'options stratégiques axés sur les résultats prévoient l'alignement du cadre de résultats du FIDA sur celui établi au niveau national. Cette mesure permet de tirer parti des synergies des donateurs tant multilatéraux que bilatéraux dans le secteur de l'agriculture et a abouti, notamment, au recours à des approches sectorielles.
24. De concert avec les donateurs et les pays membres au sein d'autres instances, le FIDA s'est aussi attaqué au double problème de l'harmonisation et de l'alignement. En collaboration avec la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (qui compte parmi ses membres de nombreux bailleurs de fonds bilatéraux, la Commission européenne, la Banque mondiale et la FAO et dont le FIDA assure la coprésidence), le rôle de l'agriculture a été mis en évidence en vue du Forum de haut niveau sur l'aide au développement, qui doit se tenir prochainement à Accra.

